

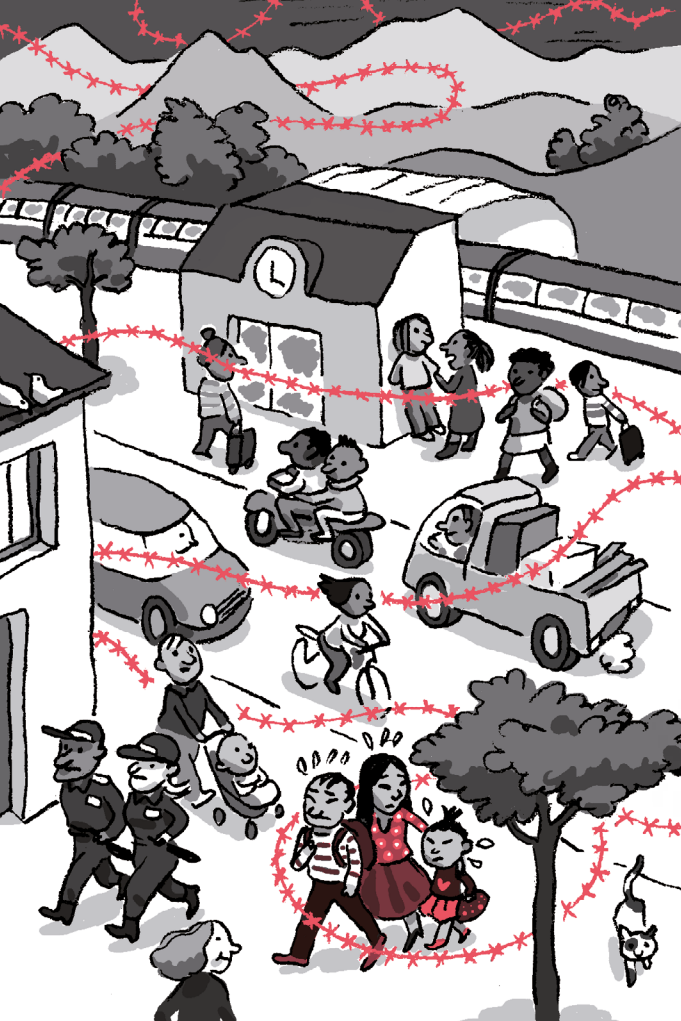
PETIT GUIDE

REFUSER

# LA VIOLENCE

DES FRONTIÈRES





## UNE FRONTIÈRE QU'EST-CE QUE C'EST ? LA LIGNE SÉPARANT LE TERRITOIRE DE DEUX ÉTATS ? OUI, MAIS PAS SEULEMENT...

Aujourd'hui, les frontières sont protéiformes : matérialisées ou non, extensibles, diffuses, à l'intérieur ou disjointes du territoire, à la gestion de plus en plus externalisée mais aussi de plus en plus lucrative...

Et surtout les frontières sont de plus en plus meurtrières. Enfin, pas pour tout le monde...

Car les mêmes qui sont conçues pour être infranchissables par certain·e·s sont imperceptibles voire inexistantes pour d'autres.

Petite visite guidée dans ces espaces où l'on comprend qu'une frontière n'est jamais bien loin des personnes en exil qui souhaitent venir en Europe.

... Et c'est loin d'être tout·e·s les exilé·e·s de la Terre ! La plupart des personnes qui s'exilent vont dans un pays voisin du leur !



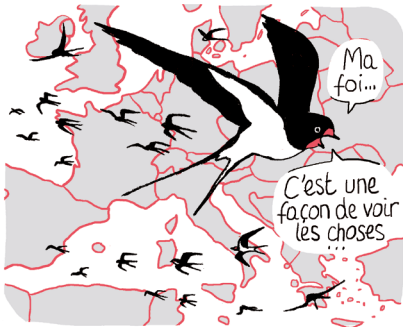
## LES FRONTIÈRES : UNE INVENTION DU 17ÈME SIÈCLE

Les frontières, telles que nous les entendons aujourd'hui n'ont pas toujours existé.

Elles sont apparues formellement en Europe en 1648 avec les traités de Westphalie qui mettaient fin à la guerre de 30 ans. Ce modèle, généralisé dans le monde avec l'expansion coloniale des puissances européennes, a connu son apogée au XIXe et XXe siècle.

Il contribuait à définir les personnes présentes sur un territoire comme « nationales » ou « étrangères ».

↳ Quant aux visas, ces « laissez-passer » pour entrer dans un pays, ils furent inventés au XIXe siècle dans le but de contrôler l'immigration et de protéger la sécurité nationale. Leur usage détermine considérablement la liberté de circulation des personnes.



## LIBERTÉ DE CIRCULATION POUR... CERTAIN·E·S

En 2024, les Français·es peuvent se rendre sans visa dans 134 pays, les Malien·nes dans 34 pays et les Afghan·nes dans seulement 7.

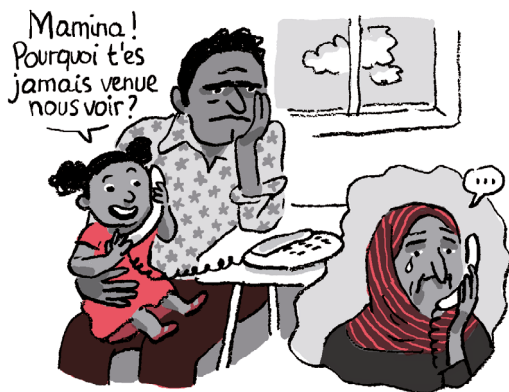
Cette inégalité est clairement assumée par l'Union Européenne et ses États membres. Non seulement, c'est sur la base de la nationalité qu'un visa est requis ou non pour entrer en Europe, mais les conditions exigées pour en obtenir un varient d'une nationalité à l'autre et sont d'autant plus contraignantes que la nationalité est perçue comme présentant « un risque migratoire ».



Ces discriminations mettent à mal le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays. Un droit garanti par l'article 13 de La Déclaration universelle des droits de l'Homme.

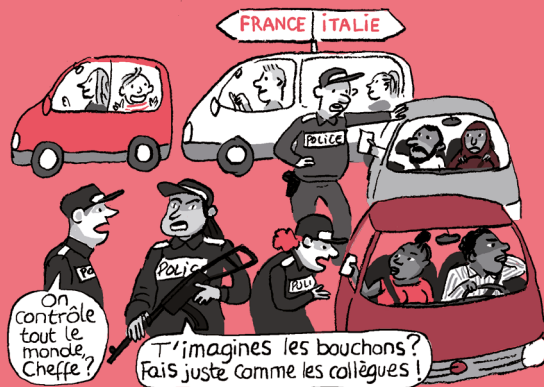
En France, elles visent surtout les ressortissant·es du Maghreb, de l'Afrique subsaharienne et de l'Asie du Sud-Est.

Les refus de visa entravent la mobilité des personnes qui n'ont pas l'intention d'émigrer et contraignent les autres à emprunter des voies d'entrée de plus en plus dangereuses.



Cela crée aussi une rupture d'égalité entre Français·es, puisque pour celles et ceux qui sont originaires de ces pays, il est très compliqué voire impossible de faire venir leur famille ne serait-ce que pour une simple visite.

## ET SCHENGEN DANS TOUT ÇA ?



La libre circulation des personnes est aussi un principe structurant de l'Union européenne. Au sein de l'espace Schengen qui réunit la quasi-totalité de ses États membres, le caractère systématique des contrôles d'identité aux frontières communes est censé être supprimé sauf dans les cas exceptionnels d'une menace grave pour l'ordre public ou de sécurité intérieure.

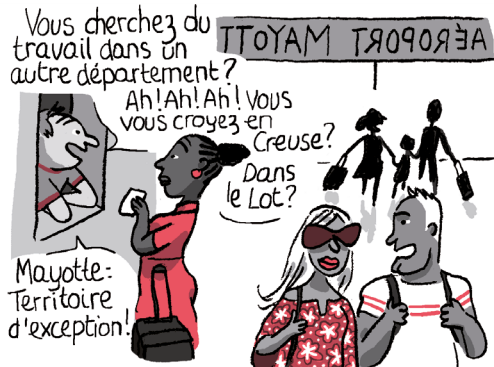
Or, non seulement le principe de libre circulation a conduit au renforcement des frontières externes, mais depuis 2015, de nombreux pays, dont la France, ont régulièrement rétabli des contrôles à leurs frontières internes en dehors des cas exceptionnels. Leur but : freiner l'immigration. Leur prétexte : lutter contre le terrorisme.

## DES FRONTIÈRES TOUJOURS PLUS INTÉRIEURES

En France, aux frontières espagnole et italienne, les contrôles se font sur une bande intérieure de plusieurs kilomètres, dans les trains, les cars, aux péages...

La frontière est devenue subjective. Toute personne perçue comme migrante est porteuse de la frontière.

↳ à Mayotte, les personnes dont la validité du titre de séjour ne dépasse pas un an doivent obtenir un visa pour se rendre dans un autre département français. Or ces visas sont très peu octroyés et même après des années sur place, la plupart des personnes n'obtiennent pas de carte pluri-annuelle et doivent renouveler leur droit au séjour tous les ans. Résultat : Avec ce régime d'exception une grande partie des personnes étrangères sont bloquées à Mayotte.



## DES MURS ET DES CLÔTURES ANTI-INTRUSION

Rien qu'en Europe, 12 pays dont La France, l'Espagne, la Grèce, la Pologne et l'Autriche ont érigé des barrières physiques au sein de l'espace Schengen ou aux frontières extérieures de l'Union européenne.

D'une longueur totale de 2 048 km en 2022 (contre 315 km en 2014), ce sont aujourd'hui 18 clôtures ou murs qui se dressent devant les personnes exilées cherchant refuge en Europe.

Certains de ces obstacles sont dotés de lames de rasoir provoquant de graves lésions, d'autres produisent de puissantes décharges électriques potentiellement mortelles pour les personnes les plus fragiles.



# MURS et CLÔTURES

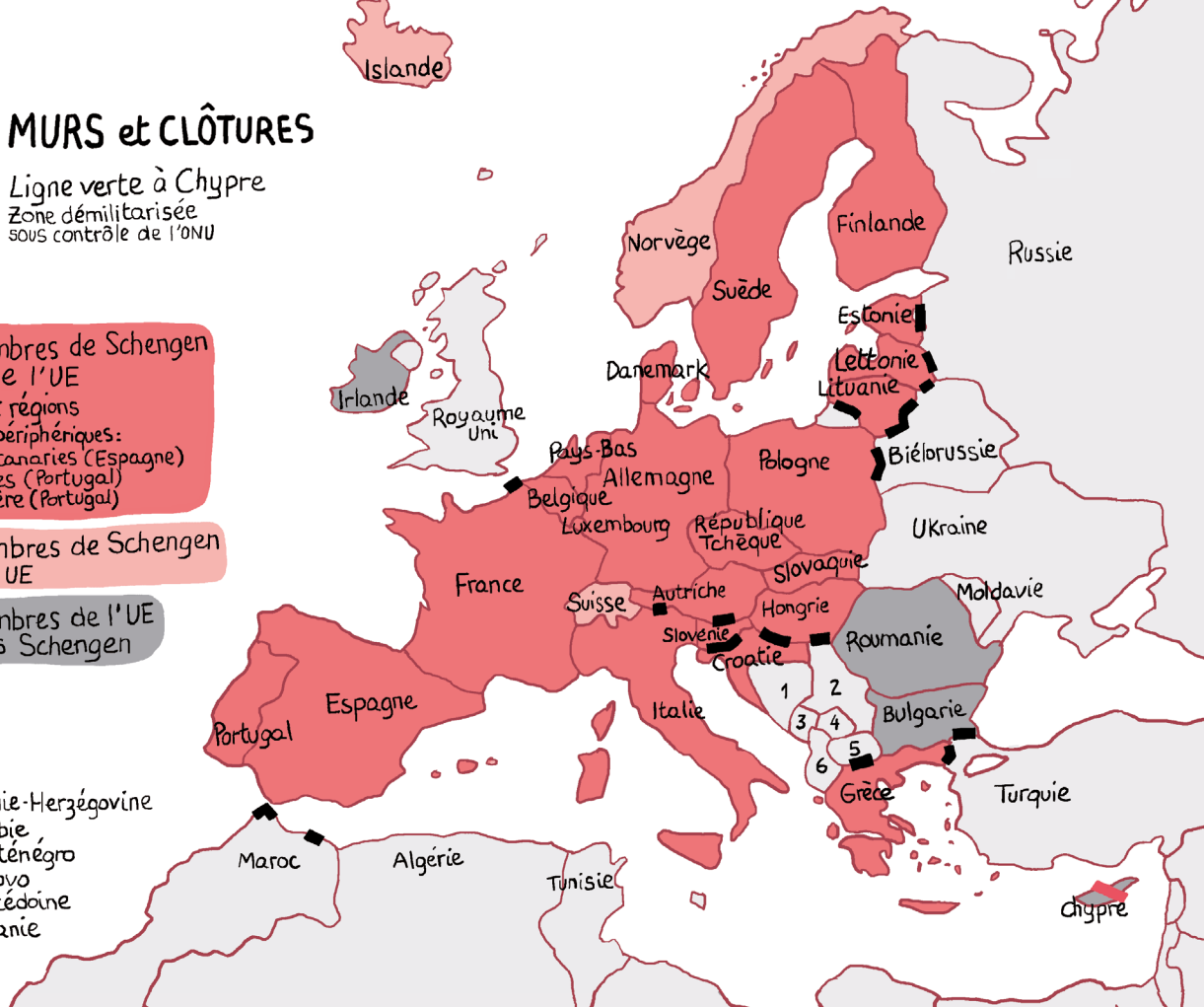
— Ligne verte à Chypre  
Zone démilitarisée  
sous contrôle de l'ONU

Membres de Schengen  
et de l'UE  
Dont régions  
ultrapériphériques:  
Iles canaries (Espagne)  
Açores (Portugal)  
Madère (Portugal)

Membres de Schengen  
hors UE

Membres de l'UE  
hors Schengen

- 1 Bosnie-Herzégovine
- 2 Serbie
- 3 Monténégro
- 4 Kosovo
- 5 Macédoine
- 6 Albanie



## MILITARISATION ET MARCHÉ DE LA SÉCURITÉ

S'appuyant sur l'amalgame « migrations = terrorisme », la lutte contre l'immigration irrégulière aux frontières implique désormais les forces armées. Et les technologies de surveillance mises à leur disposition sont de plus en plus sophistiquées et onéreuses : drones, satellites, caméras thermiques, outils de reconnaissance biométrique, logiciels d'extraction de données cellulaires, détecteurs de mensonge...

Pour la période 2021-2027, l'Union européenne a prévu de consacrer 34,9 milliards d'euros de son budget pour renforcer les frontières et le contrôle migratoire.

Autant de fonds européens qui profitent largement aux entreprises privées spécialisées dans la sécurité, la défense et l'aéronautique.



## FRONTEX

Sur le terrain, le contrôle des frontières externes de l'Union européenne, est confié à Frontex, l'agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes.

Elle intervient en mer, dans les airs, aux frontières terrestres et dans de grands aéroports y compris en dehors de l'UE. Elle organise de vastes opérations d'expulsion et s'assure de la coopération des pays d'origine ou de transit. Pour ce faire, Frontex dispose de moyens humains et technologiques colossaux. Son budget a explosé depuis sa création en 2005, passant de 6 à 845 millions d'euros en 2023.



À noter : elle n'est soumise à aucun contrôle indépendant garantissant le respect des droits humains.

## FICHER POUR MIEUX BLOQUER

Une vingtaine de fichiers nationaux, européens et internationaux, de plus en plus interconnectés, sont utilisés dans le contrôle de l'immigration. Les personnes exitées sont maintenues sous haute surveillance, non seulement au passage des frontières mais à chaque étape de leur parcours : lors d'une demande de visa, d'un titre de séjour, d'une procédure d'asile etc.



↳ Par ailleurs la protection des données personnelles est loin d'être garantie et les fichiers ne sont pas infaillibles. En cause notamment leur absence d'actualisation systématique ou les erreurs de recueil des données biométriques. Ces fichiers peuvent aussi porter tort aux personnes ayant fui des persécutions avec de faux papiers.

## L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE NON RÉGLEMENTÉE

L'intelligence artificielle est de plus en plus mobilisée dans cette entreprise de fichage généralisée. C'est le cas par exemple du projet ITFlows qui vise à anticiper les mouvements migratoires à partir d'une base de données contenant les empreintes digitales et les portraits de plus de 400 millions de personnes non européennes. Son coût pour l'UE ? 4,8 millions d'euros !



Gros motif d'inquiétude :

Les IA utilisées dans les systèmes informatiques à grande échelle gérant les migrations ne sont pas soumises à l'AI Act, ce texte européen qui réglemente l'intelligence artificielle pour prévenir les risques en matière de sécurité, de santé et de droits humains.

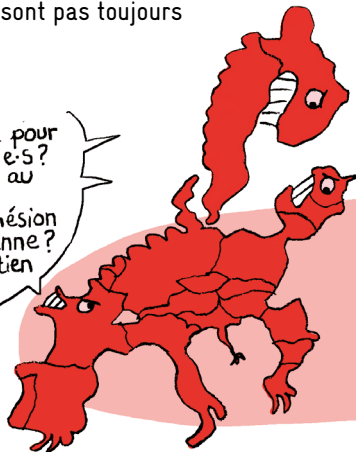


## REPOUSSER LES FRONTIÈRES AU-DELÀ DE L'UNION EUROPÉENNE

Pour bloquer les personnes le plus en amont possible, l'Union européenne et certains de ses États membres sous-traitent le contrôle des migrations à des pays tiers via des accords souvent opaques et reposant sur différents marchandages. C'est le cas avec des pays des Balkans, dont l'adhésion potentielle à l'UE est mise dans la balance. Mais aussi avec la Turquie, la Tunisie, le Maroc, la Libye, le Sénégal, le Niger, la Mauritanie... Autant d'États où les droits humains ne sont pas toujours garantis.

Distribution d'équipements de surveillance de pointe, formation des garde-côtes et participation à des opérations de contrôle sur place - le cas échéant via Frontex - contribuent à leur faciliter la tâche.

Tu le veux ce visa pour tes ressortissant·e·s ?  
Tu la veux ton aide au développement ?  
Tu la veux ton adhésion à l'Union Européenne ?  
Tu le veux ton soutien politique ?



Protège nos frontières d'abord !



↳ L'externalisation du contrôle des frontières produit aussi l'externalisation de la répression. Tous les États du Maghreb ont notamment créé des délits de sortie irrégulière du territoire y compris pour leurs propres ressortissant·e·s.

Il ne s'agit donc plus seulement d'empêcher les candidat·e·s à l'exil d'atteindre le sol européen mais bien de les empêcher de quitter le continent africain.

Des rafles sont opérées près des frontières et des rivages et c'est par milliers que des personnes en transit sont conduites loin de ces lieux sans recours juridique et dans la plus grande précarité : du Maroc vers la Mauritanie, de l'Algérie vers le Mali et le Niger, de la Mauritanie vers le Sénégal et le Mali etc.

## AU MÉPRIS DU DROIT D'ASILE

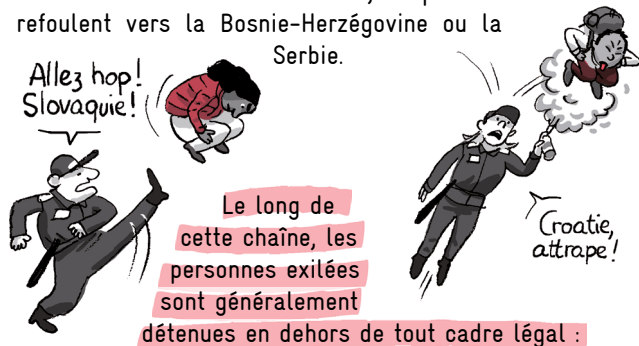
La Convention de Genève relative au statut des réfugié·e·s garantit le principe de non-refoulement, c'est-à-dire qu'elle interdit à un État de renvoyer une personne en recherche de protection.

Or refouler les personnes exilées sans examiner le bien-fondé de leur demande d'asile ou sans même leur permettre de la déposer, est devenue une réalité à grande échelle. Des centaines de milliers de personnes exilées s'y heurtent tout au long de leurs parcours vers l'Union européenne : lorsqu'elles parcourent le Sahara, tentent de fuir l'enfer libyen, traversent les Balkans... Elles en sont aussi victimes à l'intérieur de l'Union européenne.

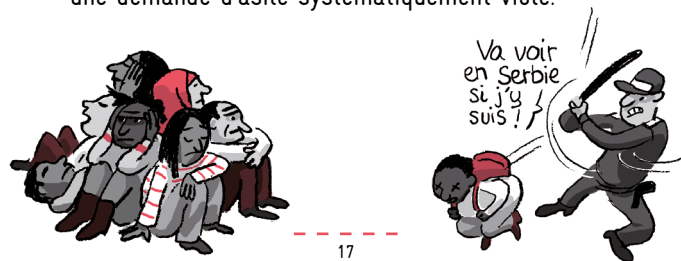


## REFOULEMENTS EN CASCADE

Exemple en Europe : de nombreux témoignages attestent l'existence d'un « couloir de refoulements » en cascade depuis l'Autriche et l'Italie. Les personnes interceptées sont livrées aux autorités slovènes, qui elles-mêmes les livrent aux autorités croates, lesquelles les refoulent vers la Bosnie-Herzégovine ou la Serbie.



dans des commissariats, des conteneurs, des vans, des garages... Les privations d'eau et la nourriture sont une constante, le droit de déposer une demande d'asile systématiquement violé.



## FRONTEX SUR LA SELLETTE

Entre mars 2020 et septembre 2021, Frontex a repoussé en mer au moins 957 personnes exilées arrivées dans les eaux territoriales européennes, parfois sans eau ni gilet de sauvetage.

L'agence européenne enregistrait ces refoulements illégaux comme de simples opérations de « prévention au départ » depuis la Turquie. La révélation de plusieurs scandales de ce type a contraint son directeur à démissionner mais les pratiques de l'agence continuent d'être dénoncées. Une embarcation sur deux repérées par Frontex en Méditerranée serait renvoyée en Libye.



## UNE VIOLENCE DÉSHUMANISANTE

Biens confisqués, vêtements arrachés, passages à tabac, lâcher de chiens dressés à l'attaque, membres d'une même famille dispersés dans différents pays... : la cruauté exercée aux frontières par les forces de l'ordre a pris une ampleur qui alarme jusqu'au Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés et la Commission européenne.



↳ En juin 2022, à minima 23 personnes qui tentaient de franchir les barrières de Melilla, sont décédées sous l'offensive concertée de la Guardia civil espagnole et de la police marocaine.

En France, les forces de l'ordre sont particulièrement redoutées à la frontière avec l'Angleterre.

## CONFINER POUR MIEUX FILTER

Depuis 2015, pour les exilé·e·s parvenue·e·s aux portes de l'Europe que sont l'Italie et la Grèce, l'Union européenne a aussi développé l'approche hotspot.

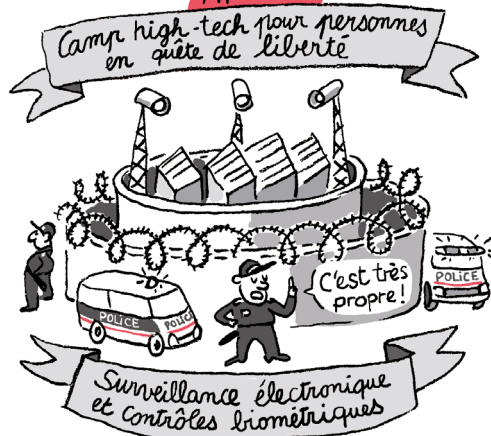
Il s'agit de maintenir ces personnes dans des camps, le temps d'identifier celles qui seraient éligibles à l'asile – donc potentiellement « relocalisables » dans un autre pays membre – et les autres, qu'il ne reste qu'à expulser.

↳ Dans le tristement célèbre camp de Moria, sur l'île de Lesbos en Grèce, l'attente pouvait durer des mois voire un à deux ans. Prévu pour 3 000 personnes, il en retenait plus de 13 000 (dont plus d'un tiers d'enfants) quand un incendie le détruisit en 2020.

AVANT :



APRÈS :



En 2021, l'Union européenne a mis 276 millions d'euros sur la table pour remplacer ces hotspots grecs jugés indignes. Isolés des centres-villes, ces nouveaux camps dit « centres fermés à l'accès contrôlé » ressemblent à des prisons dernier cri. Les personnes déboutées du droit d'asile y sont enfermées dans l'attente de leur renvoi, les autres n'ont le droit d'en sortir qu'en journée et encore pas toujours...

↳ Si les conditions de vie y sont globalement meilleures, elles restent parfois très problématiques. Mais surtout la privation de liberté des personnes demandant l'asile est souvent illégale et impacte fortement leur santé mentale.

## ISOLER POUR MIEUX EXCLURE

Dans les gares, ports et aéroports internationaux, la France a aussi créé des zones dites d'attente.

Astuce juridique : alors que les personnes peuvent y être enfermées jusqu'à 26 jours, elles sont considérées comme n'ayant pas pénétré sur le territoire. La loi permet d'y traiter leur demande d'asile de manière plus expéditive que si elles y étaient juridiquement entrées. La majorité n'en sort que pour être expulsée.



↳ Quant aux camps informels qui se trouvent à proximité d'un point de passage difficile (comme à Calais pour se rendre en Angleterre) ou qui rassemblent des personnes à la rue, ils maintiennent les personnes exilées à la marge, séparées du reste de la société par une frontière invisible.

## FRONTIÈRES MORTIFÈRES

Les réductions drastiques de voies légales pour immigrer en Europe ne tarissent pas les arrivées pour autant. Mais pour passer entre les mailles du filet, femmes, hommes et enfants tentent et retentent leur chance par des itinéraires et moyens de plus en plus périlleux. Jusqu'à y laisser leur vie...

↳ Le nombre de personnes mortes de mauvais traitements, déshydratées, électrocutées, noyées, perdues en montagne ou asphyxiées dans un véhicule, est en constante augmentation. De 2014 à 2024 au moins 65 165 personnes sont décédées ou disparues dans le monde à une frontière, dont plus de 45 % en Méditerranée et plus de 70 % pour les zones Europe, Méditerranée et Afrique.



## DES ÉTATS QUI SE DÉFAUSSENT DE LEURS RESPONSABILITÉS

Pour les familles, le deuil est souvent impossible. Faute de procédures systématiques d'identification entreprises par les États, la grande majorité de ces femmes, hommes et enfants décédés ou disparus restent anonymes, y compris lorsque leur corps est retrouvé.



↳ Discours européen officiel : « *La responsabilité de cette hécatombe incombe aux passeurs. L'urgence est au démantèlement des réseaux* ».

Or c'est bien parce qu'il est devenu impossible de franchir certains points de frontières sans facilitateur ou facilitatrice que les réseaux criminels et leurs activités annexes prospèrent : traite des êtres humains, racket, travail forcé, exploitation sexuelle etc.

## CRIMINALISATION DES EXILÉ·E·S

Comble du cynisme, la lutte contre les trafiquant·e·s est instrumentalisée contre les personnes exilées elles-mêmes. En Grèce, au Royaume-Uni, en Espagne, en Italie, des personnes, dont des mineures, sont poursuivies pour avoir piloté un bateau contre la gratuité de leur passage, secouru d'autres exilé·e·s ou aider des membres de leur famille.

↳ Le plus souvent isolées et ignorantes de leurs droits, certaines sont condamnées à de lourdes peines de prison.



Considérées comme des personnes à protéger jusqu'au début des années 1980, les candidat·e·s à l'asile sont donc maintenant présentés comme celles dont il faudrait se protéger, des criminel·le·s que les États ont pour mission de neutraliser.

## ACHARNEMENT CONTRE LA SOLIDARITÉ

Les États tentent également de neutraliser les personnes solidaires non exilées. Les navires ou avions de sauvetage des ONG sont régulièrement bloqués au sol. Des bénévoles ou citoyen·ne·s lambda qui apportent une aide humanitaire (nourriture, couvertures, soins de première urgence, hébergement ...) sont fréquemment intimidé·es, voire violenté·es par les forces de l'ordre. Et sur la base de l'amalgame volontairement entretenu entre trafiquant·es et aidant·es, l'on assiste aussi à des poursuites judiciaires à leur encontre pour aide à l'entrée, à la circulation ou au séjour irréguliers.



## LA SOLIDARITÉ N'A PAS DE FRONTIÈRE



Ainsi, qu'elles tentent d'échapper aux persécutions, à la guerre, aux catastrophes dites « naturelles » ou à la pauvreté, une grande partie des personnes exilées sont prises au piège de ce continuum d'entraves à la mobilité des populations du Sud vers le Nord. Un continuum composé de filtrage racial, de mise à l'écart, d'enfermement souvent arbitraire et d'expulsion.

Pour autant, en dépit des dangers et représailles, comme à chaque époque y compris les plus sombres, il se trouvera toujours des femmes et des hommes pour lesquelles la solidarité n'a pas de frontières.

## POUR DES FRONTIÈRES RESPECTUEUSES DES DROITS HUMAINS, DEMANDEZ AVEC LA CIMADE :



- Le respect du principe de libre circulation inconditionnelle dans l'Espace Schengen
- Le respect du principe de non-refoulement
- La fin de l'externalisation du contrôle des migrations
- Une coopération entre Etats basée sur des intérêts mutuels et le respect des droits humains
- La fin de l'approche hotspots, la fermeture des lieux de tri et d'enfermement
- La fin de la répression contre les personnes exilées souhaitant entrer en Europe
- Le respect du droit international de la mer
- L'identification systématique des personnes décédées aux frontières et l'information aux familles
- La défense de la solidarité conformément au principe de fraternité dont la valeur constitutionnelle a été reconnue par la France en 2018

## SOURCES

- **Anafé**, *Le fichage - Un outil sans limites au service du contrôle des frontières ?*, sept. 2019
- **Assemblée nationale**, *rapport d'enquête n° 4665*, nov. 2021
- **Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe**, *Repoussés au-delà des limites. Quatre domaines d'action urgente pour faire cesser les violations des droits de l'homme aux frontières de l'Europe*, mars 2022
- **La Cimade**, *Coopération UE-Afrique sur les migrations. Chronique d'un chantage*, dec. 2017
- **Migreurop**, *Exils sans fin, Chantages anti-migratoires le long de la route des Balkans*, nov. 2021
- **Organisation internationale pour les migrations**, *Missing Migrants*, juin 2024
- **Public Sénat**, *Frontex : cinq questions sur l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes*, fev. 2024
- **Service de recherche du Parlement européen**, *Walls and fences at EU borders*, oct. 2022

Édité par La Cimade, 91 rue Oberkampf, 75011 Paris  
Impression : Alliance partenaires Graphiques  
Dépôt légal : 978-2-900595-84-8  
Illustrations : Pénélope Paicheler  
Coordination : Bénédicte Fiquet  
Design graphique : Elodie Sha

Avec le soutien de  
l'Agence française de développement



LA CIMADE EST UNE ASSOCIATION  
DE SOLIDARITÉ ACTIVE AVEC LES  
PERSONNES MIGRANTES, RÉFUGIÉES  
ET DEMANDANT L'ASILE.

AVEC SES PARTENAIRES EN FRANCE  
ET À L'INTERNATIONAL, ELLE AGIT  
POUR LE RESPECT DES DROITS  
ET LA DIGNITÉ DES PERSONNES  
DEPUIS 1939.

-----

[www.lacimade.org](http://www.lacimade.org)



---

la Cimade

L'humanité passe par l'autre